



Montreuil, 28/11/2025

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Député·es

Nos Réf. SB-DG/IM/2025.103.

Objet : examen en 2^{ème} lecture du PLFSS.

Mesdames et Messieurs les Député·es,

Vous allez, du 2 au 9 décembre prochains, examiner en 2^{ème} lecture le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Ce PLFSS contient de violentes régressions dénoncées et combattues par les salarié·es et les retraité·es les 10 et 18 septembre, 2 octobre, 6 novembre (journée d'action des retraité·es) et le 2 décembre prochain.

Alors que les salaires n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de 2020 et que les licenciements se multiplient, imposer une violente baisse des prestations sociales et une augmentation du reste à charge en matière de santé ferait exploser le renoncement aux soins, particulièrement chez les retraités et les précaires, et basculer des milliers de familles dans une pauvreté qui atteint déjà des records.

Nous vous demandons de modifier en profondeur le projet qui vous est soumis, en rétablissant des mesures que vous avez votées en 1^{ère} lecture et que le Sénat a supprimées, et notamment :

- Suppression de l'année blanche et réévaluation de toutes les prestations sociales et des pensions pour 2026. Il s'agit d'une mesure indispensable alors que la pauvreté atteint des records depuis 30 ans, notamment chez les enfants et les familles monoparentales, généralement des femmes isolées avec enfants. Cette réévaluation doit être valable pour l'ensemble des bénéficiaires sans condition de ressources, dans le prolongement du principe d'universalité de la Sécurité sociale.
- Suppression de la taxation d'1,1 milliard sur les mutuelles et complémentaires santé non lucratives.
- Suppression de la taxation des activités sociales et culturelles, qui ne sont pas un complément de rémunération, mais un outil d'émancipation à travers les loisirs, le sport et la culture, et n'ont donc pas à être soumises à cotisation.
- Suppression de la taxation des revenus des apprentis dont la rémunération est déjà beaucoup trop faible.
- Rétablissement de l'augmentation de la CSG sur le capital (2,8 Milliards de recettes).
- Suppression de la possibilité pour le gouvernement de minorer la compensation à l'UNEDIC des allègements généraux de cotisations patronales.

Mais la suppression de ces mesures ne suffira pas à ce que le PLFSS soit acceptable car il contient malheureusement de nombreuses autres graves régressions. Nous vous demandons donc de revoir également les points suivants :

- Le financement de l'hôpital public et des centres de santé, à qui, avec un ONDAM à 2% baisserait de 5 milliards en euros constants par rapport à 2025 alors que des milliers de lits continuent de fermer chaque année.
- La suppression du doublement des franchises et participations médicales, en exigeant que le Premier ministre s'engage à ne pas les augmenter par décret.

.../...

- La suppression de la limitation à 15 jours de la durée des arrêts maladie pour la médecine ville et de 30 jours pour l'hôpital, une mesure dangereuse et absurde qui va engorger les généralistes alors que 11% de patient-es n'ont même pas de médecin traitant.
- Le maintien du régime des ALD non exonérantes, qui permet de bénéficier de conditions de versement dérogatoires des indemnités journalières sans ouvrir droit à une exonération du ticket modérateur.
- La suppression de la limitation de durée à 4 ans des ATMP, qui limiterait les droits de personnes déjà gravement fragilisées.
- Le maintien de la majoration des allocations familiales pour les enfants de 14 à 18 ans, une mesure qui peut atteindre 900 € par an et par enfant.
- La suppression de la désindexation des pensions de 0,4 points de 2027 à 2030. Cette mesure, inédite, graverait l'austérité dans le marbre et serait utilisée par le patronat pour désindexer les retraites complémentaires des retraité-es du privé.
- Le maintien de la prime de Noël 2026 pour l'ensemble de ses bénéficiaires.
- Le maintien de l'AME alors qu'un décret présenté à la CNAM prévoit de durcir les critères d'accès et un autre, en projet, de diminuer drastiquement le panier de soin.
- Le maintien du panier de soins remboursés par la Sécurité sociale alors que le gouvernement veut notamment exclure par décret le remboursement des cures thermales, une mesure qui pénaliserait les malades et un un secteur qui emploie 25 000 personnes.

Enfin, concernant la réforme des retraites, nous vous rappelons notre exigence que cette réforme soit abrogée, avec comme première étape son blocage à 62 ans et 9 mois pour l'ensemble des générations.

Pour financer ces mesures, nous avons de nombreuses propositions et notamment :

- La suppression des 80 milliards d'exonérations de cotisations sociales en commençant par mettre en œuvre les nombreux rapports qui dénoncent des effets d'aubaine et des trappes à bas salaires : il s'agit de geler leur montant et de supprimer les exonérations au-dessus de 2 Smic (préconisation du comité des experts du Smic) et celles entre 1 et 1,2 Smic (préconisation du rapport Bozio Wassmer).
- La mise en place de cotisations sur l'ensemble des primes, la participation et l'intéressement (4,4 Milliards), au même niveau que celles appliquées sur les salaires.
- La mise en place de cotisations sur les actions gratuites et les stocks options (1 Milliard).
- L'égalité salariale femmes-hommes pour un bénéfice de 6 à 24 milliards d'euros selon les études.

Enfin, nous attirons votre attention sur les heures supplémentaires. Nous vous appelons à revenir sur la défiscalisation totale des heures supplémentaires votée par l'Assemblée nationale en 1ère lecture, une mesure extrêmement coûteuse pour les finances publiques (1 Milliard), inégalitaire et nuisible pour l'emploi comme le démontrent de nombreux rapports¹.

La CGT, au niveau national comme dans votre circonscription, reste à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Comptant sur votre engagement au service du monde du travail, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,

Sophie BINET,



Secrétaire générale de la CGT

¹ Voir notamment : <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/6-2012-1.pdf>
<https://lecercledeseconomistes.fr/articles/emploi-competences/tres-chere-defiscalisation-des-heures-supplementaires/>